



Rupture en union libre

Par **DDupont**, le **27/07/2019** à **12:02**

Bonjour,rrnrnJe me sépare de ma compagne en union libre. Quand on s'est connu, on a emménagé ensemble avec bail aux 2 noms et les parents comme garant (je cite ces parents pour qu'ils ne payent pas pour moi). J'étais au chômage et elle étudiante. Or, durant les 2 ans dans cet appartement, j'ai payé tout les loyers (relevé de compte à l'appui) alors que ces parents et elle s'étaient engagés à les payer (verbalement). De plus, au vue de ces revenus, j'ai payé les besoins de la vie de tout les jours (assurance, courses, virement pour aider à payer des prélèvements...). rnrnA ce jour, ai-je un moyen de réclamer ces sommes auprès d'un tribunal ou je ne pourrais jamais les récupérer svp? Jusqu'a quel montant et qu'est ce que je peux lui réclamer?rnrnA ce jour, je me retrouve avec des dettes induits par ces paiements...rnrnD'avance merci,rnrnCordialement,

Par **morobar**, le **27/07/2019** à **15:57**

Bjr,rnrnOù en est le bail ?

Par **DDupont**, le **27/07/2019** à **18:14**

BonjourrrnLe bail est terminé quand on est parti de l'appartement suite à l'achat d'une maison. Sa doit faire 3 ans et l'achat n'a été fait qu'a mon nom. Je ne demande aucune compensation à partir de cette période car je considère que que les parents ne sont plus garant même si j'ai continuer à entretenir leur fille.rnCordialement

Par **morobar**, le **28/07/2019** à **10:14**

[quote]rncar je considère que que les parents ne sont plus garantrnrn[/quote]rnrnLes parents ne cautionnaient que pendant la durée du bail.rnrnS'il n'y a plus de location et que les loyers ont été tous payés, le bailleur ne fera pas appel à la caution. Et vous n'avez aucun recours à l'endroit de celle-ci qui ne vous doit rien.

Par **DDupont**, le **29/07/2019** à **20:43**

Bonjour,rnrnje ne vois pas le rapport avec le sujet, le bailleur a eu les loyers car j'ai du vendre des affaires, travailler et faire un prêt pour vivre... Le problème s'est que l'on se sépare que je me retrouve bientôt à la rue car j'ai toutes les dettes car j'ai été trop c*n pour payer... (la somme est entre 10000€ et 15000€ facilement)

Par **BrunoDeprais**, le **29/07/2019** à **22:24**

BonsoirrnrVotre position est assez particulière.rnrnVous vous prétendez au chômage tout en ayant acheté une maison.rnrnVous écrivez "entretenir une fille", ça peut prêter à interprétation.rnrnVous affirmez avoir "tout payé", mais ça a été fait avec votre consentement.rnrnDonc vous pouvez quand même saisir la justice au sujet de ces paiements.rnrn

Par **morobar**, le **30/07/2019** à **09:45**

Je ne vois pas sur la foi de quel texte demander une participation à son ex compagne et encore moins à ses parents.rnrnMais on peut toujours saisir un tribunal d'instance pour moins de 10000 euro, de grande instance au dela avec, alors, assistance obligatoire d'un avocat.

Par **DDupont**, le **02/08/2019** à **21:36**

Bonjourrn@bruno non je travaillais mais mon ex non. Oui un consentement un peu trompé comme un abus de confiance...rnrnElle et ses parents m'ont indiqué pendant un moment qu'il aiderait. rn@Morobar je ne sais pas si un texte existe mais c'est quand fou de tout payer et ne pas pouvoir l'ajouter sur mes impôts par ex. Et c'est aussi pour cela que je pose la question ici :)rnrnAvant de saisir un avocat je voulais être sur que ma demande n'était pas utopique. Merci